



Quiz Hebdo

Mardi 19 septembre
2023

Petite question du jour :

Une entreprise est titulaire d'un crédit de TVA important. Comme la loi l'y autorise, elle demande à l'administration fiscale de le lui rembourser... Ce que cette dernière accepte, après étude du dossier.



Quelques mois plus tard, à l'occasion d'un contrôle fiscal, le vérificateur décide de remettre en cause ce remboursement et demande à l'entreprise la restitution des sommes indûment versées.

Ce qu'elle refuse, considérant que l'administration ne peut pas changer d'avis : la décision d'accorder un remboursement de crédit de TVA est une décision définitive.

Vrai ou faux ?

A [Vrai](#)

B [Faux](#)

La réponse n'est pas toujours celle
que l'on croit...



Accueil : 09 82 54 16 00
Commercial : 09 82 50 82 01

3 rue Claude Chappe
44700 CARQUEFOU

contact@comptakt.fr

